



## **Information sur les tarifs d'électricité et d'utilisation du réseau**

**Valables du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015**

**Le prix de l'électricité se compose du prix de la fourniture d'énergie, du prix de l'utilisation du réseau ainsi que des taxes et redevances.**

## easy light / BT ST

**Clients avec un raccordement basse tension (0,4 kV) et une mesure en simple tarif.** Idéal pour les clients affichant une consommation peu élevée la nuit et avec un prélèvement annuel allant jusqu'à env. 20 000 kWh.

Éléments du prix	Prix de base (CHF/an)		Prix travail (ct./kWh)	
			Tarif unitaire	
	hors TVA	TVA incl.	hors TVA	TVA incl.
Fourniture d'énergie	-	-	10.20	11.02
Utilisation du réseau	96.00	103.68	8.95	9.67
Services-système Swissgrid	-	-	0.54	0.58
Redevances légales (RPC)	-	-	1.00	1.08
Redev. fédérale pour la protection des eaux et des poissons	-	-	0.10	0.11
Utilisation du sol*			0.60	0.65
Eclairage public*	-	-	0.60	0.65
<b>Total (ct./kWh)</b>			<b>21.99</b>	<b>23.75</b>

\*Utilisation du sol et éclairage public: max. 350.00 CHF/an (hors TVA)

## easy / BT DT

**Clients avec un raccordement basse tension (0,4 kV) et une mesure en double tarif.** Idéal pour les clients affichant une consommation élevée la nuit et avec un prélèvement annuel allant jusqu'à env. 20 000 kWh.

Éléments du prix	Prix de base (CHF/an)		Prix travail (ct./kWh)			
			Haut tarif		Bas tarif	
	hors TVA	TVA incl.	hors TVA	TVA incl.	hors TVA	TVA incl.
Fourniture d'énergie	-	-	10.30	11.12	6.75	7.29
Utilisation du réseau	114.00	123.12	9.20	9.94	4.70	5.08
Services-système Swissgrid	-	-	0.54	0.58	0.54	0.58
Taxe d'encouragement légale (RPC)	-	-	1.00	1.08	1.00	1.08
Redevance féd.pour la protection des eaux et des poissons	-	-	0.10	0.11	0.10	0.11
Utilisation du sol*			0.60	0.65	0.60	0.65
Eclairage public*	-	-	0.60	0.65	0.60	0.65
<b>Total (ct./kWh)</b>			<b>22.34</b>	<b>24.13</b>	<b>14.29</b>	<b>15.43</b>

\*Utilisation du sol et éclairage public: max. 350.00 CHF/an (hors TVA)

## break / BT DT IR

**Produit supplémentaire pour les clients avec fourniture interruptible en basse tension.** Ce produit est valable pour le prélèvement d'énergie d'appareils et d'installations interruptibles fixes. Il ne peut être choisi comme produit supplémentaire que si le client dispose déjà d'un autre tarif d'utilisation du réseau au même point de fourniture (circuit de mesure séparé).

Éléments du prix	Prix de base (CHF/an)		Prix travail (ct./kWh)			
			Haut tarif		Bas tarif	
	hors TVA	TVA incl.	hors TVA	TVA incl.	hors TVA	TVA incl.
Fourniture d'énergie	-	-	8.65	9.34	6.70	7.24
Utilisation du réseau	84.00	90.72	5.70	6.16	4.00	4.32
Services-système Swissgrid	-	-	0.54	0.58	0.54	0.58
Taxe d'encouragement légale (RPC)	-	-	1.00	1.08	1.00	1.08
Redevance féd. pour la protection des eaux et des poissons	-	-	0.10	0.11	0.10	0.11
Utilisation du sol*			0.60	0.65	0.60	0.65
Eclairage public*	-	-	0.60	0.65	0.60	0.65
<b>Total (ct./kWh)</b>			<b>17.19</b>	<b>18.57</b>	<b>13.54</b>	<b>14.62</b>

\*Utilisation du sol et éclairage public: max. 350.00 CHF/an (hors TVA)

## Eclairage public / ECP

Éléments du prix	Prix de base (CHF/an)		Prix travail (ct./kWh)	
			Tarif unitaire	
	hors TVA	TVA incl.	hors TVA	TVA incl.
Fourniture d'énergie	-	-	8.55	9.23
Utilisation du réseau	0.00	0.00	4.20	4.54
Services-système Swissgrid	-	-	0.54	0.58
Taxe d'encouragement légale (RPC)	-	-	1.00	1.08
Redevance féd. pour la protection des eaux et des poissons	-	-	0.10	0.11
Redevances communales	-	-	0.00	0.00
<b>Total (ct./kWh)</b>			<b>14.39</b>	<b>15.54</b>

## professional classic

(mesure de la courbe de charge ou mesure de puissance) / BT 1

Energie (électricité)	hors TVA	TVA incl.
<b>Haut tarif (HT)</b> ct./kWh	9.05	9.77
<b>Bas tarif (BT)</b> ct./kWh	6.00	6.48

Clients avec un raccordement en basse tension (0,4 kV),  
une un prélèvement annuel supérieur à 100 000 kWh puissance  
supérieure à 50 kW,

Utilisation de l'infrastructure réseau	hors TVA	TVA incl.	
Prix de la puissance	50.00	54.00	CHF/kW/an
Prix travail HT	6.40	6.91	ct./kWh
Prix travail BT	3.00	3.24	ct./kWh
Services-système Swissgrid	0.54	0.58	ct./kWh
<b>Energie réactive</b>			
Energie réactive HT	4.10	4.43	ct./kVarh
Energie réactive BT	4.10	4.43	ct./kVarh
<b>Utilisation du réseau</b>			
Utilitstion de l'infrastructure réseau	2'400.00	2'592.00	CHF/an
<b>Taxes et redevances</b>			
Taxe d'encouragement légale (RPC )	1.00	1.08	ct./kWh
Redevance féd. pour la protection des eaux et des poissons	0.10	0.11	ct./kWh
Utilisation du sol*	0.60	0.65	ct./kWh
Eclairage public*	0.60	0.65	ct./kWh

\*Utilisation du sol et éclairage public: max. 350.00 CHF/an (hors TVA)

## Glossaire

<b>TVA</b>	Le taux de TVA est de 8%.
<b>Tarif d'électricité</b>	Le tarif d'électricité rémunère le fournisseur pour l'énergie électrique fournie au client. Pour chaque client, il existe un produit qui correspond à ses besoins en matière de consommation.
<b>Utilisation du réseau</b>	Indemnisation de l'utilisation des infrastructures du réseau nécessaires pour transporter le courant des sites de production jusqu'au client. Il permet également de couvrir les coûts pour l'énergie réactive et les mesures.
<b>Plages tarifaires</b>	Les plages tarifaires sont les suivantes (365 jours): Haut tarif (HT) 7h - 21h env., Bas tarif (BT) 21h - 7h env., Tarif unitaire 0 – 24h.
<b>Services-système</b>	Part des coûts prélevés sur chaque kWh par la société nationale du réseau de transport Swissgrid pour le maintien d'énergie de réserve, l'exploitation du réseau et la coordination du réseau très haute tension. Swissgrid a fixé le prix des services-système à 0.54 ct./kWh pour l'année 2015.
<b>Taxe d'encouragement légale (RPC)</b>	Contribution (rétribution à prix coûtant RPC) visant à encourager la production d'électricité issue des énergies renouvelables sur la base de la loi sur l'approvisionnement en électricité (LApEI). Le prix est fixé chaque année en automne par l'Office fédéral de l'énergie (OFEN). Pour 2015, il est de 1.00 ct./kWh (hors TVA).
<b>Redevance fédérale pour la protection des eaux et des poissons</b>	La redevance fédérale pour la protection des eaux et des poissons et prélevée 2015 à une hauteur de 0.10 ct./kWh.
<b>Redevances communale</b>	Taxes pour l'utilisation de biens-fonds publics (taxe de concession, autorisation, droits d'utilisation, etc.). Ces redevances sont fixées par les communes.
<b>Energie réactive</b>	Sur un réseau à tension alternative, c'est l'énergie électrique (unité: kVarh) échangée en permanence entre les différents champs magnétiques. Lorsqu'elle ne dépasse pas 50% de l'énergie active, l'énergie réactive mesurée (capacitive et inductive) est comprise dans le prix d'utilisation du réseau. Au-delà, elle est facturée au client.
<b>Etablissement de la courbe de charge</b>	Mesure de la consommation d'électricité individuelle, dans laquelle les valeurs de ¼ h sont représentées comme série temporelle pour le prélèvement de puissance électrique.
<b>Mesure de la puissance</b>	Pour la facturation de la puissance, c'est la moyenne des maximums de puissance des trois mois qui est facturée par trimestre ou le maximum du mois pour la facturation mensuelle.
<b>Mesure &amp; décompte</b>	L'élément de prix «Mesure et décompte» est facturé au prorata par point de fourniture et par mois pour la période de décompte considérée. Elle inclut l'ensemble des coûts liés aux compteurs, y compris pour le relevé, le contrôle de plausibilité, la mise à disposition des données de mesure et la facturation.
<b>Dispositions</b>	Vous trouverez des informations plus détaillées dans les Conditions générales (CG) et dans les règlements et dispositions en vigueur.
<b>Prix</b>	Les prix sont commercialement arrondis.

---

### Vous avez des questions? **Commune de Courchapoix**

Nous sommes là pour vous!  
Rue du Petit Bâle 1  
2825 Courchapoix

Tél : 032 438 88 54  
E-Mail: [com.courchapoix@bluewin.ch](mailto:com.courchapoix@bluewin.ch)  
[www.1to1energy.ch/courchapoix](http://www.1to1energy.ch/courchapoix)